

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 novembre 2022

Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LHUISSIER Thierry	à RAVELEAU René
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absent(s)

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séances

LECOMTE Delphine, MINETTO Jacques

Convocation adressée le 9 novembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 novembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE1511-11| Enfouissement des équipements de communication électronique établis sur appuis Orange au droit du 75, rue David d'Angers - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et Orange

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention du 17 octobre 2022 entre la commune des Ponts-de-Cé et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEM) autorisant ce dernier, préalablement aux travaux d'aménagement de l'espace public par Angers Loire Métropole au droit du 75, rue David d'Angers, à accéder aux parcelles communales cadastrées section AB numéros 884 et 858 pour la

mise en souterrain, sollicitée par la collectivité, du réseau aérien de télécommunication d'Orange et de son support présents sur le site, ainsi que pour l'exploitation, la surveillance et l'entretien ultérieurs de ces équipements,

Considérant le projet de convention entre le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML), Orange et les Ponts-de-Cé fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement de ces réseaux établis à 100 % sur appuis propriété d'Orange, sans appuis communs avec le réseau de distribution publique d'électricité,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 8 novembre 2022,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée**
- **Autorise le maire ou, à défaut, son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS-DE-CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bridge and a tower.